

## Présentation de projets de loi

**M. le Président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillez bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le Président:** Que tous ceux qui sont contre veuillez bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le Président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. le Président:** Puis-je m'abstenir de faire sonner le timbre?

**M. Rodriguez:** Non.

**M. Blaikie:** Non.

**M. le Président:** La Chambre ne consent pas à ce que je m'abstienne de faire sonner le timbre et je dois donc faire la déclaration habituelle et convoquer les députés.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

● (1200)

## (Vote n° 379)

## POUR

## Députés

Benjamin	Henderson	Nystrom
Blaikie	Hicks	Oberle
Cadieux	Hockin	O'Neil
Clark	Hopkins	Orlikow
(Brandon—Souris)	Isabelle	Ouellet
Clifford	Jacques	Parry
Comeau	James	Peterson
Copps	Jelinek	Pietz
Cossitt	Jepson	Reid
Crofton	Jewett	Riis
Darling	Keeper	Robichaud
Daubney	Kempling	Rodriguez
Epp	Killens	Siddon
(Provencher)	Landry	Stevens
Ferland	Lawrence	Taylor
Forrestall	Layton	Thacker
Friesen	Lesick	Towers
Gauthier	Lewis	Turner
Gray	Lopez	(Ottawa—Carleton)
(Windsor Ouest)	Manly	Van De Walle
Grondin	Martin	Vankoughnet
Guilbault	McCurdy	Vincent
(Saint-Jacques)	McKenzie	Witer
Guilbault	McKinnon	Young—76
(Drummond)	McLaughlin	
Gustafson	Mitchell	
Hamilton	Moore	
Hardey	Murphy	
Heap	Nowlan	

## CONTRE

## Députés

## Aucun

● (1230)

**M. le Président:** Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

[Français]

**M. le Président:** Je regrette, mais peut-être qu'il était impossible d'entendre les remarques de l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Il serait donc peut-être maintenant possible pour lui de continuer ses propos.

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. J'ai couru partout au Sénat, à mon bureau et à la Chambre des communes, et effectivement, le 9 décembre 1985, il y a eu un grand débat dans cette Chambre, lors des Affaires émanant des députés. Il y avait un projet de loi, une motion de deux députés, M. Ricard et M. de Corneille.

Ils ont été «mariés», si je peux m'exprimer ainsi, ensemble. Il y a eu un débat et nous avons décidé à ce moment-là, vers 17 h 40, donc avant le *deadline* de 18 heures, que nous demanderions que Raoul Wallenberg devienne un citoyen honoraire. Dès le lendemain, le 10 décembre, le Sénat se réunissait et avait un message de la Chambre des communes pour demander que Raoul Wallenberg devienne un citoyen canadien honoraire.

Il semble qu'à l'époque, un sénateur ait refusé son consentement. Le 10 décembre 1985, un sénateur a refusé son consentement. On a donc décidé de reporter à plus tard l'étude sur Raoul Wallenberg. Le Sénat a ajourné à ce moment-là.

[Traduction]

Le Sénat a ajourné le 10 décembre 1985, comme l'indique le n° 98 des *Procès-verbaux du Sénat*. Je ne sais pas ce qui s'est produit par la suite, mais plus tard dans la journée, le président du Sénat, convaincu qu'il fallait débattre une question urgente, a convoqué de nouveau les sénateurs, comme cela est mentionné dans le numéro 99 des *Procès-verbaux du Sénat*. Il s'agissait de la deuxième séance distincte que tenait le Sénat ce jour-là, événement unique dans son histoire.

● (1240)

De quoi les sénateurs ont-ils discuté? D'un message de la Chambre des communes qui leur demandait humblement de déclarer Raoul Wallenberg citoyen honoraire du Canada. L'honorable sénateur Nurgitz a proposé, appuyé par l'honorable sénateur Marsden, que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour agréer ladite résolution, en insérant, dans l'espace blanc, les mots «Le Sénat du Canada et», et qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour l'en informer. C'est donc depuis ce jour-là que Raoul Wallenberg, diplomate suédois qui a aidé à sauver la vie de tant de milliers de juifs hongrois, est citoyen honoraire de notre pays.

J'étais intervenu sur ce projet de loi, alors que d'autres voulaient le faire adopter en vitesse, parce que je croyais nécessaire de dire aux Canadiens qui était Raoul Wallenberg. Si j'ai commis une erreur, je n'en ai fait qu'une: c'est quand j'ai dit qu'il y avait deux citoyens honoraires au Canada. Ce n'est pas vrai. Je me suis trompé. Aux États-Unis, il y a deux citoyens honoraires: sir Winston Churchill et Raoul Wallenberg. Pourquoi Raoul Wallenberg a-t-il été choisi aux États-Unis? Parce que Raoul Wallenberg avait sauvé un Hongrois de religion juive. Ce Hongrois est par la suite devenu membre de la Chambre des représentants, et pendant des années et des années il a supplié ses collègues d'accorder à Raoul Wallenberg la nationalité américaine à titre honorifique. Il y a réussi, et aujourd'hui les États-Unis ont deux citoyens honoraires, sir Winston Churchill et Raoul Wallenberg. Le Canada est dans une situation unique parce qu'ici il n'y en a qu'un.